

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2022

L'an Deux mil vingt deux, le 7 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 31 Janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BASCOP V.

MM.BIHOREAU P. - DUMAS D. - LANCELOT G. - THIERRY A.
THILLOU D.

Pouvoirs : Mme BURGEVIN C. (*ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.*)
M. BLANCHE N. (*ayant donné pouvoir à M. BIHOREAU P.*)
M. LELIÈVRE G. (*ayant donné pouvoir à M. THIERRY A.*)

Absents excusés : MM. CAUDE J. - MASSON C.

Secrétaire de séance : Mme BASCOP V.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 6 Décembre 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'EAU POTABLE (D01)

En application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pour la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

En référence à la circulaire NOR DEV/0/08/10872/c des Ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur et de la santé du 28 avril 2008, et à la circulaire préfectorale du 14 mai 2008, relative à l'établissement d'un rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau et de l'assainissement des autorités compétentes,

Ce rapport annuel doit être présenté et approuvé au Conseil Syndical et aux Conseils Communaux des Communes membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, ACCEPTE le rapport 2021 présenté dans son intégralité.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 2/7

D01-2022 (suite)

RAPPORT ANNUEL 2021

(selon décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

1° SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Présentation du territoire desservi

Le service est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) assurant la production, la protection du point de prélèvement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

Le service est exploité en régie.

Indicateurs descriptifs des services

- Principaux points de prélèvement :

1 forage à Saint-Maurice sur Fessard, lieu-dit "La Justice".

1 forage à Chevillon sur Huillard, lieu-dit "Le Ratibeu".

- Nature des ressources utilisées :

Ces forages captent des eaux souterraines (eaux des calcaires de Beauce et de la craie).

- Débit nominal en m³/h :

Forage "Le Ratibeu" : 85 (Chevillon sur Huillard)

Forage "La Justice" : 150 (Saint Maurice sur Fessard).

- Nombre d'habitants :

Le Syndicat dessert 4 communes : CHEVILLON sur HUILLARD (1 499 h.)
SAINT MAURICE sur FESSARD (1 180 h.) - VILLEMOUTIERS (492 h.) -
VIMORY (1 162 h.) soit **4 333 Habitants**.

Il existait 2 173 compteurs au 22 Mars 2021, répartis comme suit :

- . 780 compteurs d'eau => Chevillon sur Huillard.
- . 598 compteurs d'eau => Saint Maurice sur Fessard.
- . 256 compteurs d'eau => Villemoutiers.
- . 539 compteurs d'eau => Vimory.

- Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 175,470 kilomètres se décomposant ainsi :

- . 60.270 km => Chevillon sur Huillard
- . 45.300 km => Saint Maurice sur Fessard
- . 29.700 km => Villemoutiers
- . 40.200 km => Vimory

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 3/7

D01-2022 (suite 1)

Indicateurs financiers

Il n'existe pas de tarification forfaitaire.

1) **Le prix du m³ d'eau 2021 est de 0,67 € HT** pour tous les abonnés, assujetti à une T.V.A. de 5.5 % (selon délibération D18 suite à réunion de Conseil Syndical du 21 Septembre 2020).

2) Facturation :

2 factures sont établies dans l'année selon *Annexe 1 (2 pages)*, soit :

. 1er semestre (du 1^{er} Avril année N-1 au 31 Mars année N) :

Part fixe abonnement du compteur.

. 2ème semestre (du 1^{er} Octobre année N-1 au 30 Septembre année N) :

Consommation de l'année totale de référence.

Il n'existe pas de rémunération de service public.

Le prix TTC du service au m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ est le suivant :

$$\frac{[(0.67 \times 1.055 \%) + 0.082 + 0.380] \times 120 + (48.00 \times 1.055 \%)}{120} = \mathbf{1.591 \text{ €}}$$

Où :

- 0.67 € représente le prix unitaire H.T. au m³ assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- 0.082 € représente la taxe de prélèvement de ressource en eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- 0.380 € représente le taux de la taxe de lutte contre la pollution domestique applicable pour les 4 Communes (à multiplier par le volume d'eau).
- 48.00 € correspond au prix unitaire d'abonnement de compteur Ø 20 mm (N° 2) assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- Le montant non proportionnel est de 37.4 % (soit $\frac{48.00}{0.67 \times 120 \text{ m}^3 + 48.00}$)

Autres indicateurs financiers

Les recettes d'exploitation autres que les factures d'eau sont des prestations proposées aux abonnés : nouveaux branchements, ouverture et fermeture de compteur, déplacement de compteur (imputation à l'article 704 de la nomenclature M49 abrégée).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service est de 2 jours.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 4/7

D01-2022 (suite 2)

Indicateurs de performance

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 100 %.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100 %.

Pour la qualité de l'eau, consulter le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr>.

NOTA : la dureté de l'eau (indicateur demandé pour l'utilisation des lave-linge, lave-vaisselle ...) correspond au titre alcalimétrique complet.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 100 %.

Pour l'année 2021, les deux forages ont produit **259 876 m³** d'eau, soit :

- 162 063 m³ pour le château d'eau de Chevillon sur Huillard.
- 97 813 m³ pour le château d'eau de Saint Maurice sur Fessard.

215 868 m³ ont été consommés par les abonnés (facturation du 01.10.2020 au 30.09.2021), dont 8 422 m³ de fuites après compteur, et l'utilisation de :

- 3 700 m³ pour les purges et les lavages de châteaux d'eau,
- 1 113 m³ pour bornes de défense incendie,
- 865 m³ pour la consommation des gens du voyage à Saint Maurice sur Fessard (14 jours x 20 m³) et à Vimory (117 jours x 5 m³).

soit une perte réelle de 29 908 m³, correspondant à **11.509 %**.

Le rendement du réseau de distribution est donc de **88.491 %**.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 35 586 m³/175 470 m, soit : 0.203.

L'indice linéaire des pertes en réseau est de 29 908 m³/175 470 m, soit : 0.170.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 60 %.

Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité pour l'exercice 2021 est nul.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées a été nul pour l'exercice 2021.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 100 %.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 5/7

D01-2022 (suite 3)

Financement des investissements

Branchements en plomb

Aucune conduite, ni branchement en plomb n'existe sur chacune des 4 Communes membres du SMAEP.

Etat de la dette du service

Encours de la dette : aucun emprunt n'est inscrit au Compte Administratif 2021.

Amortissements

Durant l'exercice 2021, la collectivité a réalisé les amortissements repris en *Annexe 2 (5 pages)*.

Le taux d'impayés TTC sur les factures d'eau (part fixe abonnement de compteur + consommation eau depuis les 5 derniers exercices incluant les non-valeurs) cumulé à la fin de l'exercice 2020 s'élève à :

. 38 008.00 € pour créances en cours (2016 à 2020 inclus)

soit un total de 38 008 € / 368 170 € (Facturation cumulée 2021) = **10.30 %**.

Le taux de réclamations est assez significatif après la facturation de l'assainissement collectif, les abonnés invoquant l'abonnement du compteur en assainissement collectif qui n'a pas lieu d'exister ou le volume facturé par SUEZ ne correspondant pas à celui exporté depuis notre facturation.

Avec constat de consommation excessive pour quelques abonnés.

ADMISSION D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE (D02)

En référence au courrier du 15 Décembre 2021 transmis par le Centre des Finances Publiques de Montargis,

Monsieur le Président expose au Conseil la liquidation judiciaire de l'Entreprise HAUMONT Sébastien du 01.12.2021 avec la proposition d'admission d'une créance éteinte d'un montant de 50.64 € au titre de l'année 2019.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ACCEPTE cette admission de créance éteinte.
- PROPOSE de mandater cette dépense à l'article 6542 ~Créances éteintes~ de la Section Exploitation.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer les différentes formalités afférentes à ce dossier.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Page 6/7

.../...

MODIFICATION DES TAUX HORAIRES DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE MINIPELLE (D03)

Considérant la délibération D06 du 12 Mars 2002 fixant les taux horaires hors taxes respectivement à 12.00 € pour la main-d'œuvre et à 18.00 € pour la minipelle, lors des travaux des agents du SMAEP,

Monsieur le Président expose au Conseil l'opportunité de réactualiser ces taux horaires aux valeurs suivantes :

- **15.00 € H.T.** pour le taux horaire de la main-d'œuvre,
- **22.00 € H.T.** pour le taux horaire de la minipelle.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ACCEPTE les taux horaires ainsi proposés,
- FIXE leur application à compter du 1^{er} Mars 2022.

FORMATION CACES SUR LE COMPTE CPF D'UN FONTAINIER EN CDD

À la demande de notre Fontainier Tristan GOJARD, en contrat à durée déterminée, d'utiliser les fonds disponibles sur son Compte Personnel de Formation (CPF) pour une formation CACES de catégories A-B1-C1 sur un total de 4 jours auprès de la Société AFIC 45 à Pithiviers, à partir de Mars 2022,

Considérant que cet agent donne entière satisfaction,

Les élus acceptent d'octroyer 4 jours d'absence à M. GOJARD Tristan pour la réalisation de ces 3 sessions de formation CACES.

DOSSIER M. CHAFEI - 9 Les Grandes Brosses - 45700 VIMORY

Après divers échanges téléphoniques et par courriel avec Mme CHAFEI Sania (petite fille de M. CHAFEI Aref décédé le 14.05.2021), le contrat d'eau potable a été souscrit le 14.01.2022 au nom d'un des héritiers M. CHAFEI Fayez à effet au 1^{er} Juin 2021, avec ouverture de l'eau le 14.01.2022 et constat par notre fontainier d'une fuite sur domaine privé de 893 m³ depuis le dernier relevé de Septembre 2021.

Un écrêtement a été consenti sur la consommation excessive 2019 réduisant le volume à 2 178 m³ au lieu de 4 426 m³ facturés en Octobre 2019.

Un courriel a été transmis au Centre des Finances Publiques de Montargis pour convenir d'un échéancier de paiement des créances dues par M. CHAFEI Aref à répartir entre les 3 héritiers, ainsi qu'à Mme CHAFEI Sania avec sensibilisation de la fuite constatée le 14.01.2022 (apparemment réparée selon vérification de notre fontainier la semaine suivante).

Madame BASCOP propose de rencontrer la personne occupant le logement pour remédier à ces fuites récurrentes.

.../...

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 7/7

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président expose au Conseil le résultat de la consultation auprès d'un huissier de justice de Montargis quant au refus d'un abonné d'accéder à son compteur d'eau situé dans son logement.

Les honoraires d'un huissier s'élèveraient à 175.00 € H.T. avec une vacation supplémentaire de 50.00 € H.T. par passage dans le cas où la porte serait close.

Dans ce cas, il conviendrait de déposer une requête auprès du Tribunal Judiciaire de Montargis, autorisant l'huissier accompagné d'un élu et du technicien à pénétrer dans le logement au besoin avec un serrurier et la Gendarmerie.

Monsieur SAWIKOWSKI évoque l'opportunité de déplacer le compteur sur le domaine public (avec courrier prévenant l'abonné) dont le montant des travaux seraient de l'ordre de 250.00 € pour remédier au refus systématique, et propose d'attendre la fin de l'installation des compteurs en radio-relève sur les 4 Communes pour étudier la solution à envisager.

- Monsieur THIERRY aborde l'installation de la Borne de Défense Incendie Route de Saint Blaise par la Commune de Chevillon sur Huillard. Monsieur BOURILLON révèle que cette dépense revient à la Commune de St Maurice sur Fessard dans la mesure où cette Commune perçoit la taxe consécutive à la délivrance du permis de construire.

Les élus s'accordent sur un prochain Conseil dont la date est fixée au **Lundi 4 Avril 2022 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.